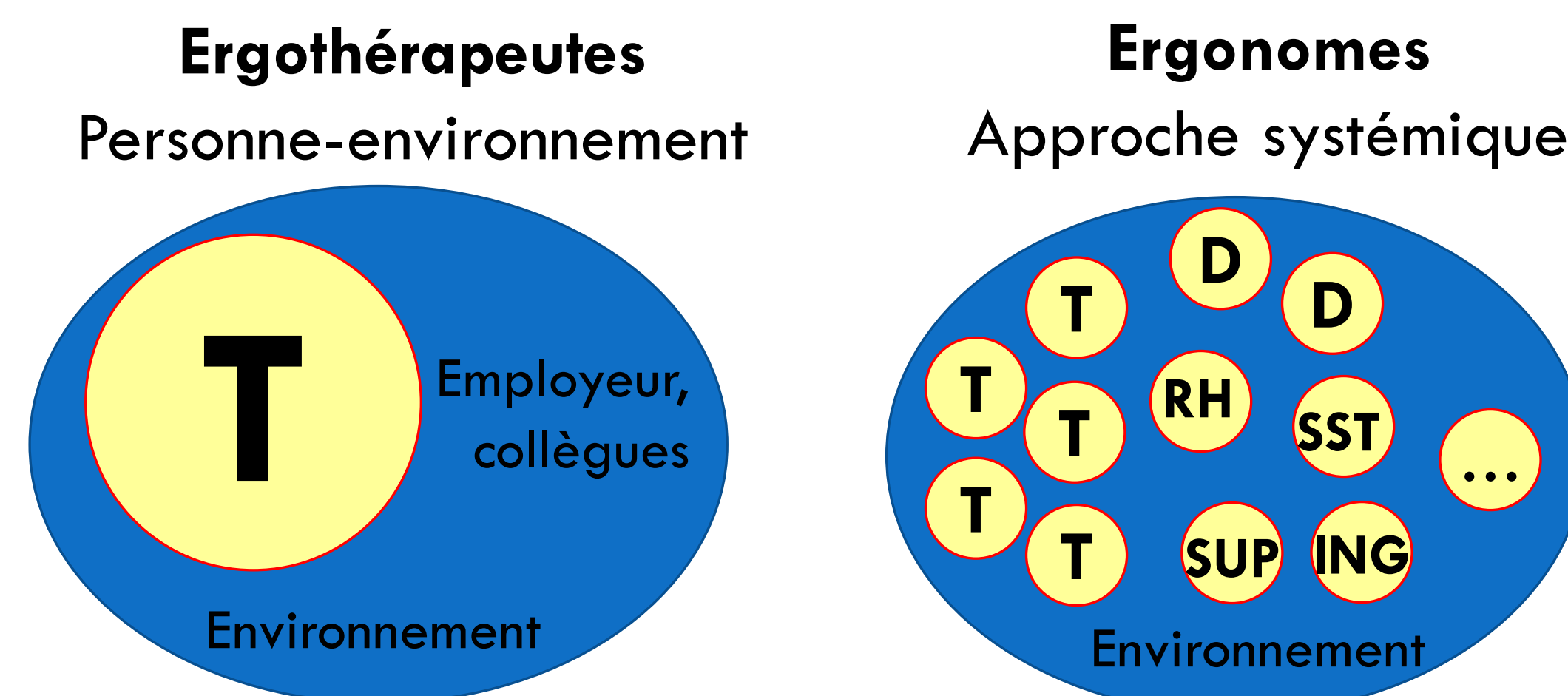


Comment convaincre les employeurs de modifier des situations de travail pour prévenir ou réduire les troubles musculosquelettiques ?

Valérie Albert erg M.Sc. doctorante, Nicole Vézina PhD, Henriette Bilodeau PhD

PROBLÈME

- ❖ Les **modifications du travail** et les **contacts** avec les milieux de travail favorisent le maintien en emploi, mais les *mécanismes selon lesquels les employeurs décident de réaliser des modifications du travail sont méconnus.*
- ❖ Les **ergothérapeutes** et les **ergonomes** réalisent des interventions en milieu de travail, mais leur approche est **différente** :



- ❖ Objectifs d'intervention de l'ergonome :

- 1) **Comprendre ce que LES travailleurs font** et identifier les **déterminants**, c.-à-d. l'ensemble des raisons qui expliquent pourquoi le travail se fait de la façon dont on l'observe
- 2) **Convaincre les décideurs** de la pertinence de faire des modifications précises, en tenant compte du contexte et des contraintes de l'entreprise, puisque la décision leur revient

Comment convaincre les décideurs ?

MÉTHODE

- ❖ **Évaluation de l'implantation** de 4 interventions ergonomiques, avec devis d'étude de cas multiple:

- Données **quantitatives** sur **chaque contact** réalisé par l'intervenant (type d'activité, personne(s) rencontrée(s), date, durée)
- Données **qualitatives**: analyse de contenu de rapports oraux et écrits produits par l'intervenant, entretiens semi-structurés avec les intervenants (n=4) et les acteurs (n=18) impliqués dans les décisions de modifications à réaliser pour améliorer les situations de travail
- **Analyse** intra- et inter-cas inspirée de l'approche réaliste (Contexte + Mécanismes = Effets; c.-à-d. configurations **C M E**)

RÉSULTATS

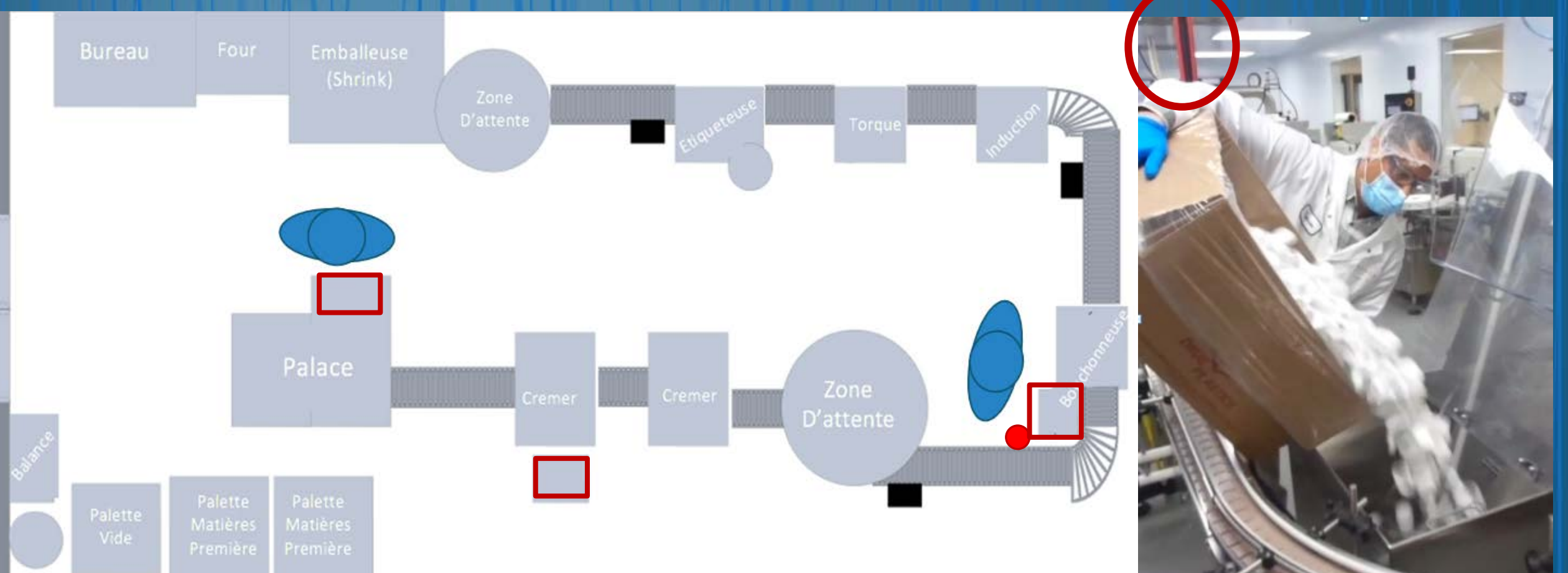
Tableau 1 Caractéristiques des cas (entreprise, nombre total de contacts au cours de l'intervention, décideurs et modifications)

Cas	Entreprise	Nb contacts		Acteurs impliqués dans les décisions (n=18)						Type de modifications			
		Secteur d'activité	Travailleurs	Autres	Haute direction	Responsable SST	Responsable RH	Ingénierie / maintenance	Supérieur immédiat	Travailleur / syndicat	Équipements et outils	Aménagement d'un ou plusieurs postes	Organisation du travail
A	Transformation alimentaire		113	105	2		1	1		2	✓ (outils)		✓ (rotation)
B	Pharmaceutique		59	37		1		1	1	1	✓ (équipements)	✓ (plusieurs postes)	✓ (rotation)
C	Production manufacturière		51	119		1	1		1	1	✓ (O et E)	✓ (un poste)	
D	Transport		64	113	2			2			✓ (O et E)		

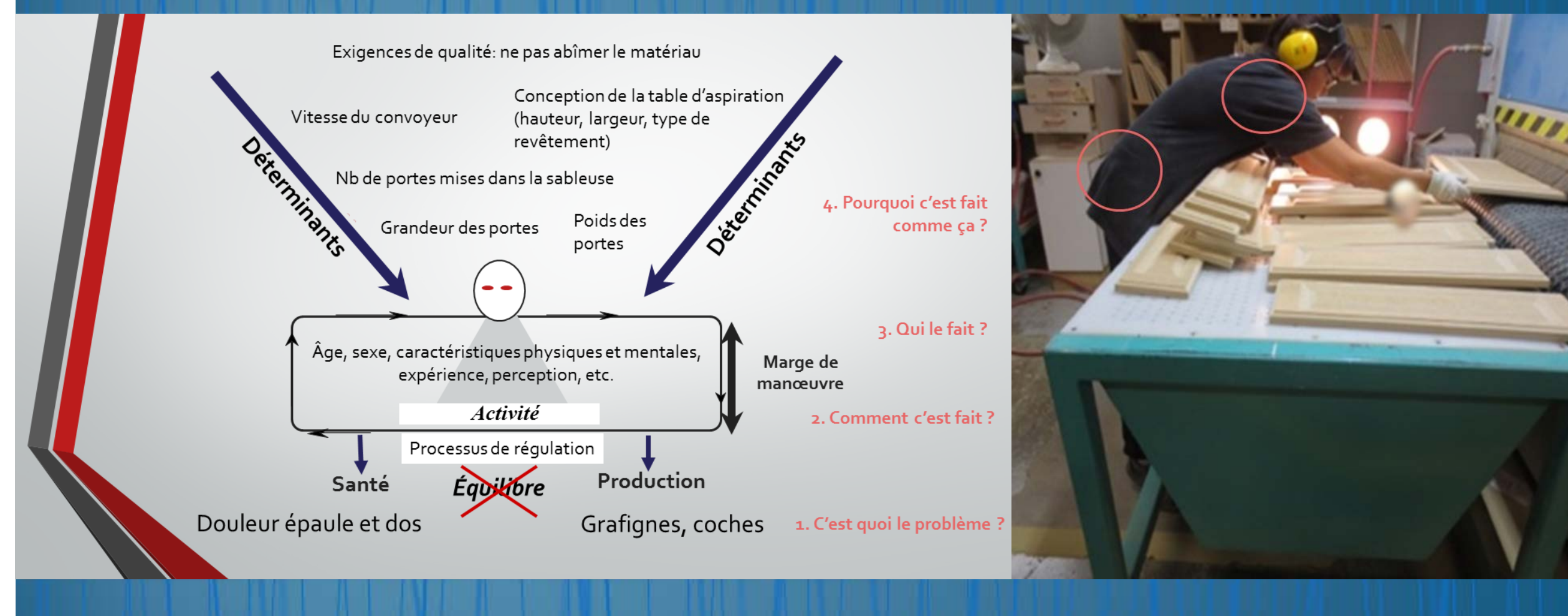
CAS A *Compressions budgétaires sévères



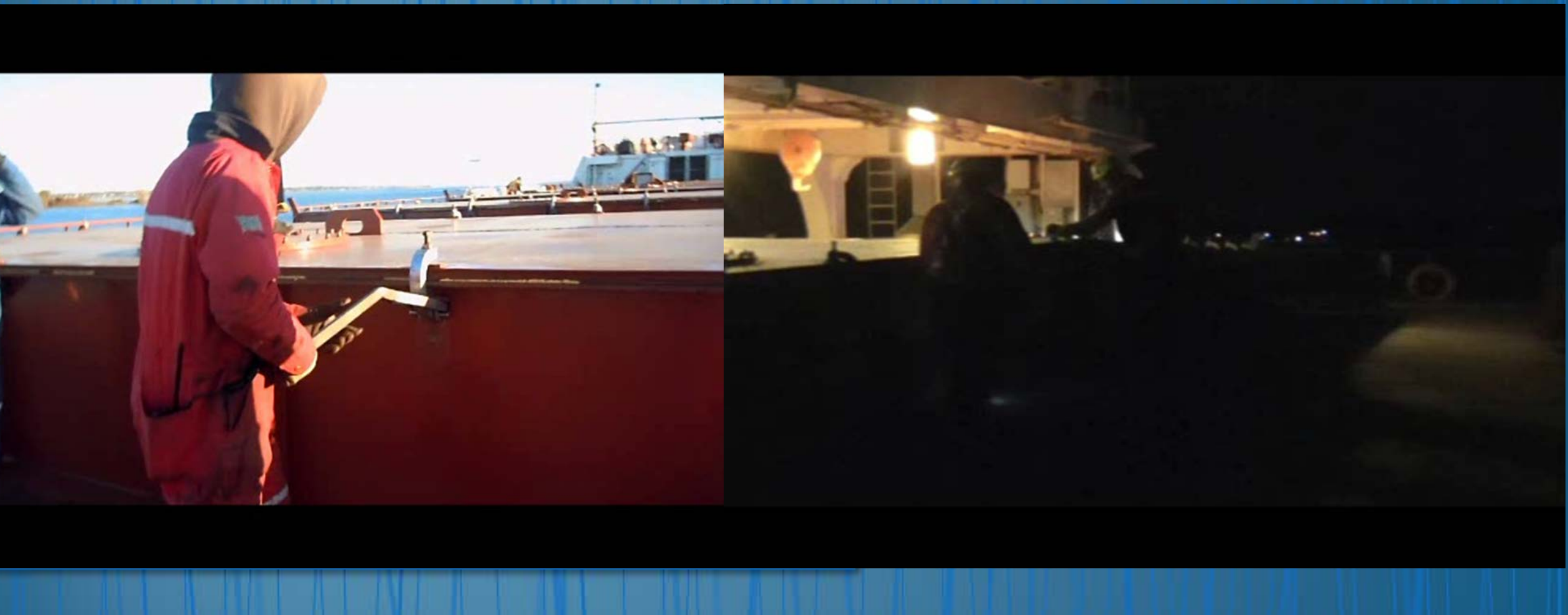
CAS B *Ressources techniques et \$\$



CAS C *Obligation légale de modifier le poste



CAS D *Obligation légale et projet en cours



CONCLUSION

- ❖ Des changements dans la façon de voir la **situation de travail** et les **causes des TMS** (c.-à-d. les **représentations**) des **décideurs** sont nécessaires mais des modifications **optimales** ne sont pas toujours possibles, dû au contexte et contraintes variables de chaque entreprise.
- ❖ Des images/vidéos **choisis**, ou encore des schémas **sur mesure montrant la réalité du travail** sont utiles pour changer les représentations.
- ❖ **Recommandation aux ergothérapeutes** : Les contacts avec les milieux de travail devraient permettre de :
 - 1) documenter les contraintes **spécifiques** à l'entreprise pour que les recommandations tiennent compte de la réalité du travail ET
 - 2) changer les **représentations des décideurs** pour les convaincre de la pertinence des modifications demandées.